

Municipalité de Pointe-aux-Outardes



LE CACARDEUR



Bulletin



municipal



Le 27 juin 2014



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !



Prochaine réunion du conseil : 7 juillet 2014, à 19 h 30

Numéros de téléphone à retenir :

Bureau municipal :
567-2203

Pompiers, ambulance,
police : 911

Centre des loisirs :
567-2177

Site Internet :
www.pointe-aux-outardes

Bibliothèque municipale
(lundi soir) : 567-9529
Régie de gestion des
matières résiduelles de
Manicouagan :
589-4557

Site d'enfouissement :
567-3118 ou 589-4557

Maison des jeunes :
567-1202

CLSC : 567-2274

Fourrière municipale :
589-1597

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi
7 h 45 h à 12 h
13 h à 16 h 30

Vendredi
8 h à 12 h

MOT DU MAIRE

Bonjour,

Le mot du maire sera bref. Nous sommes toujours en attente des budgets du nouveau gouvernement mis en place. Donc, aucun dossier n'a reçu les approbations gouvernementales.

J'aimerais souhaiter bonne chance à François Girard qui quitte ses fonctions de conseiller pour des raisons personnelles. Merci pour le temps et tes conseils dans les divers dossiers que tu as pilotés avec nous. En ce qui concerne le dossier de l'érosion qui te tient à cœur, je continuerai à t'en faire le suivi. Bonne chance dans tes projets.

Félicitations à des jeunes de notre municipalité qui se sont démarqués dans leurs études secondaires, soit à Valérie Bérubé et Étienne Simard de la polyvalente des Baies, ainsi qu'à Roselalie Hovigton, Yannick Lapointe et Pierre-Olivier Savard de l'école secondaire Serge-Bouchard. Bravo les jeunes et bonnes vacances !

En terminant, je vous souhaite un vrai bel été et surtout, qu'il soit des plus reposants. Soyez prudents !

André Lepage, maire

INDICATEURS DE GESTION 2013

Le tableau suivant présente différents indicateurs visant à mesurer les coûts (efficience) et la qualité (efficacité) de la prestation des services offerts par la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Selon une exigence du gouvernement du Québec, toutes les municipalités doivent présenter un tel tableau de leurs activités de base une fois par année. Cet exercice permet entre autres d'établir un comparatif entre les années, ce qui aide les élus dans leur prise de décision.

Les indicateurs de gestion suivants ont été déposés à la séance du conseil municipal qui a eu lieu le 9 juin 2014.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2012

2013

Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation **0,05\$** **0,09\$**

Le schéma incendie est entré en vigueur en août 2012. Engagement d'un directeur-préventionniste pour les municipalités de la péninsule.

TRANSPORT ROUTIER

2012

2013

Coût par kilomètre de voie **3 786\$** **3 673\$**

Il y a des améliorations qui ont été réalisées et des travaux d'entretien sur les rues municipales.

Enlèvement de la neige

Coût par kilomètre de voie **2 936\$** **3 289\$**

Nouveaux contrats de déneigement novembre 2012.

HYGIÈNE DU MILIEU

2012

2013

Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution

Bris par kilomètre de conduite

0,00\$

0,00\$

Aucun bris de conduite.

Coût de distribution par kilomètre de conduite

2 555\$

2 427\$

La Municipalité a procédé à la construction d'un nouveau puits et à la réhabilitation d'un puits dans le secteur de Pointe-aux-Outardes en 2013. La Municipalité a procédé à la construction d'un nouveau puits et la réhabilitation de deux (2) puits dans le secteur Les Buissons en 2012.

Coût de traitement et d'approvisionnement par m³

0,64\$

0,81\$

La Municipalité a procédé à des nettoyages de puits en 2012 et 2013, donc plus de m³ d'eau qui ont été comptabilisés. Il y a eu des bris d'entrées d'eau en 2012 et 2013.

Coût de distribution par mètre cube

0,20\$

0,23\$

Il y a eu des nettoyages de puits en 2012 et 2013, donc plus de m³ d'eau qui ont été comptabilisés. Il y a eu des bris d'entrées d'eau en 2012 et 2013.

Traitement des eaux usées et réseau d'égout

Coût du traitement par mètre cube

Pas de réseau

Coût du réseau par kilomètre

S.O.

La Municipalité procède à la vidange des fosses septiques résidentielles. Il y a 0,26 km de conduites d'égout sur la rue David relié à une fosse septique.

Coût du réseau d'égout par mètre cube d'eaux usées

S.O.

La Municipalité procède à la vidange des fosses septiques résidentielles. Il y a 0,26 km de conduites d'égout sur la rue David relié à une fosse septique.

Coût des activités liées aux déchets domestiques et assimilés, sans l'amortissement par local

169,48\$

151,63\$

Depuis juillet 2011, le service est réalisé par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. La Régie a diminué les coûts avec le recyclage et la boutique de valorisation (récupération et réparation d'objets pour la revente).

Rendement moyen annuel de la collecte sélective

0,086\$

0,096\$

Depuis juillet 2011, le service est réalisé par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. Il y a 2 collectes de gros rebuts par année.

Pourcentage des matières recyclables (collective sélective) recueillies par rapport au total des déchets domestiques et assimilés et de la collecte sélective

22,40% 22,18%

Depuis juillet 2011, le service est réalisé par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

AMÉNAGEMENT, URANISME ET DEVELOPPEMENT

2012 2013

Croissance des valeurs résidentielles imposables 1,68% 20,22%

Nouveau rôle d'évaluation déposé en 2013 pour 2014.

RESSOURCES HUMAINES

2012 2013

Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale

1,75% 1,57%

Formation à moindre coût de plus en plus accessible par Internet. Les formations par Internet ont lieu, alors qu'avant il était difficile d'atteindre le minimum requis de participants pour que la formation ait lieu en salle.

Effort de formation par employé

13,2 hres 11,7 hres

Formation à moindre coût de plus en plus accessible par Internet. Moins de temps pour le déplacement.

TAXES MUNICIPALES

NOTE : Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez la possibilité de payer par chèque, en argent, par la Caisse populaire Desjardins ou par le biais d'Internet.

DATES D'ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS DE TAXES : 20 MARS, 20 JUIN ET LE 20 SEPTEMBRE.

Si vous avez déménagé ou prévoyez le faire, veuillez, s'il vous plaît, en informer la municipalité en joignant à votre paiement votre nouvelle adresse. De plus, n'oubliez pas d'aviser le bureau de poste afin que vous puissiez obtenir votre courrier.

→ **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé le 1^{er} juillet (Fête de la Confédération). Bon congé à tous !

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES

EMPLOI – PRÉPOSÉ (E) À L'ENTRETIEN MÉNAGER (BANQUE DE NOMS)

L'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes veut constituer une banque de noms pour le poste de préposé (e) à l'entretien ménager à raison de deux (2) heures par semaine. Si le poste vous intéresse, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae. (Voir l'adresse plus loin)

EMPLOI – PRÉPOSÉ (E) À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (BANQUE DE NOMS)

L'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes veut constituer une banque de noms pour le poste de préposé (e) à

l'entretien des bâtiments. Ce poste se veut sur appel afin d'effectuer de menus travaux de rénovation. Si le poste vous intéresse, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae à :

Marielle Dionne, directrice
OMH de Pointe-aux-Outardes
470, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0
Téléphone : 418 567-2203

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

N'oubliez pas, si vous avez connaissance que des lumières de rues sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité en mentionnant approximativement le numéro civique. Merci !

HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1^{er} juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de **procéder au nettoyage de vos voitures**, soit : entre 18 h et 22 h, soit :

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

◆ **ARROSAGE – ASSOUPPLISSEMENT**

Le conseil municipal revient avec la même formule, soit celle d'assouplir son règlement d'arrosage afin d'accommoder certains citoyens par rapport à l'horaire établi.

La municipalité assouplit le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.



Pour ceux qui ne respecteront pas l'horaire prévu, des sanctions seront prises et ce, sans préavis. Pour toute personne physique qui contrevient au présent règlement 2002-99 commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de 100 \$. Nous demandons donc la collaboration des citoyens afin d'en aviser la municipalité.

Nous demandons également à tous ceux possédant un puits de nous en informer. La municipalité vous identifiera de façon à ce que vous ne receviez pas d'amende de la part de la municipalité ou de la Sûreté du Québec. Vos puits seront également vérifiés.



Également, ceux qui prévoient faire le remplissage d'une piscine ou ensemençer/réensemencer une nouvelle pelouse ou afin de la réparer, veuillez nous appeler au numéro 567-2203, nous prévoirons une période à cet effet.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet : http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm le Guide écologique d'entretien de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au : Chapitre III Période d'interdiction totale

Article 7 : Interdiction totale

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisées à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.



**L'ÉCONOMISER
C'EST
JUDICIEUX!**

**PROGRAMME D'ÉCONOMIE
D'EAU POTABLE**

peep.reseau-environnement.com



JOURNÉE COMPTE-GOUTTES

La Journée compte-gouttes aura lieu le 15 juillet 2014. C'est le moment d'allier nos efforts et de poser un geste concret pour économiser l'eau potable!

Cet événement se tient à l'échelle provinciale.

À l'occasion de cette journée, la Municipalité vous demande de réduire votre consommation.

À propos du Programme d'économie d'eau potable

peep.reseau-environnement.com
Le Programme d'économie d'eau potable (PEEP) est une campagne de sensibilisation provinciale à laquelle participent cette année plus de 110 municipalités québécoises. **La 38^e édition se déroule du 5 mai au 8 août 2014 sous le thème «L'eau c'est précieux, l'économiser c'est judicieux!».**

L'équipe du Programme
d'économie d'eau potable



INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Si vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin, par conséquent, d'un permis.

RAPPEL : Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et no de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous. Merci de votre bonne collaboration.

UN SIMPLE RAPPEL : Vous avez fait une demande de permis pour vos travaux, n'oubliez pas de venir le chercher à la municipalité.

Abri ou construction temporaire



Selon notre réglementation, les abris d'hiver (constructions temporaires) sont autorisés du 15 octobre au 30 avril, et non durant toute l'année. Alors, nous vous demandons de vous conformer à notre réglementation et de démanteler toute les structures de vos abris.

Merci de votre collaboration.

Garde et contrôle des animaux

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes tient à vous rappeler qu'il est obligatoire, selon le Règlement 2003-99, article 9, de contrôler au moyen d'une laisse tout animal s'il ne se trouve pas sur la propriété de son gardien ou propriétaire, ou s'il se trouve sur la propriété d'une personne qui n'a pas consenti à sa présence sans être tenu en laisse.



Nous vous rappelons aussi que le même règlement mentionne que sur une propriété privée, un animal doit être gardé de façon à ne jamais pouvoir en sortir, soit par un terrain suffisamment clôturé pour empêcher l'animal de sortir, soit par un dispositif électronique fonctionnel le dissuadant de franchir une limite invisible, soit au moyen d'une corde ou une chaîne dont la résistance est suffisante en proportion avec la force de l'animal.

Tout contrevenant est passible d'une amende de base de 30 \$ par infraction.

Merci de votre compréhension.

Piscine – Réglementation

Pour votre sécurité et celle des autres, voici la réglementation établie pour une piscine, soit selon le Règlement de zonage 155-91, article :



7.2.8 Normes d'implantation particulières lorsque la construction complémentaire est une piscine résidentielle

L'implantation de toute piscine extérieure est régie par les normes suivantes :

- 1° un trottoir d'une largeur minimale d'un mètre doit être aménagé autour de la piscine. Ce trottoir s'appuie à la paroi de la piscine sur tout le périmètre de celle-ci. Les piscines hors terre ne sont toutefois pas assujetties à ces dispositions;
- 2° un espace minimal de 1,5 mètre, doit être laissé entre la piscine, y incluant toute structure y donnant accès, et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel elle est implantée, ainsi que tout bâtiment ou construction complémentaire à l'habitation;
- 3° une piscine, dont l'une quelconque de ses parties a une profondeur supérieure à 60 centimètres, doit être ceinturée d'un mur ou d'une clôture à paroi lisse d'au moins 1,2 mètre de hauteur;
- 4° malgré le paragraphe précédent, les parois d'une piscine hors terre sont considérées comme faisant partie intégrante de cette clôture ou mur. Toutefois, dans ce cas, l'échelle y donnant accès doit être relevée ou enlevée ou l'accès empêché lorsque la piscine n'est pas sous surveillance;

- 5° un bâtiment de rangement de 6 mètres carrés de superficie maximale est permis à proximité de la piscine aux conditions du respect des normes d'implantation d'un cabanon et/ou garage privé.

Selon le Règlement de construction 157-91, article :

3.6 PISCINES RÉSIDENTIELLES

3.6.1 Dispositions générales

L'installation et la mise en place de toute piscine à caractère résidentielle doit, en plus de respecter les dispositions prévues à l'article 7.2.3 du règlement de zonage, se conformer aux présentes normes de sécurité :

- 1° le système de filtration d'une piscine hors-terre doit être situé et installé de façon à ne pas créer de moyen d'escalade donnant accès à la piscine;
- 2° la piscine ne doit pas être située sous une ligne ou un fil électrique;
- 3° la surface d'une promenade installée en bordure d'une piscine doit être antidérapante;
- 4° une piscine hors-terre ne doit pas être munie d'une glissoire ou d'un tremplin;
- 5° une piscine creusée ne peut être munie d'un tremplin dans la partie profonde que si ce tremplin a une hauteur maximale de 1 mètre de la surface de l'eau et que la profondeur de la piscine atteint 3 mètres;
- 6° une piscine creusée doit être munie d'un câble flottant indiquant la division entre la partie profonde et la partie peu profonde;
- 7° lorsque les parois d'une piscine hors-terre constituent la clôture ou le mur exigé et qu'elle est entourée en tout ou en partie d'une promenade adjacente à ses parois, celle-ci doit être entouré d'un garde-fou d'une hauteur minimale de 1,2 mètre et être munie d'une porte avec serrure;

8° lorsqu'une promenade surélevée est installée directement en bordure d'une piscine ou d'une partie de celle-ci, l'accès à cette promenade doit être empêché lorsque la piscine n'est pas sous surveillance.

3.6.2 Clôtures et murs

Toute clôture ou mur entourant une piscine doit:

- 1° être muni d'un mécanisme de verrouillage;
- 2° être conçu de façon à ce qu'il ne soit pas possible d'y grimper ou de l'escalader;
- 3° ne comporter aucune ouverture pouvant laissé passer un objet sphérique dont le diamètre est de 5 centimètres ou plus;
- 4° posséder une distance inférieure à 5 centimètres entre le sol et la clôture ou le mur.

Aux fins du présent article, un talus, une haie ou une rangée d'arbres ne constituent pas une clôture ou un mur.

POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES



BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES
En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Ramonage de cheminées : N'oubliez pas que les brosses pour le ramonage de cheminées sont disponibles à la municipalité. Il suffit d'appeler au ☎ 418 567-2203.

Recrutement de pompiers volontaires - RAPPEL

Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faite-nous parvenir votre demande par courrier et nous communiquerons avec vous. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

Richard Dallaire, chef pompier

MAISON DES JEUNES LE SQUAT



Allo la gang du S.Q.U.A.T ! Ça sent les vacances scolaires !

La maison des jeunes sera ouverte cet été et nous aurons différentes activités pour vous! Nous ferons un petit jardin à la maison des jeunes. Alors, ceux et celles qui veulent tester s'ils ont le pouce vert, c'est le temps! La première activité de jardinage est prévue pour le lundi 23 juin, de 9 h à 13 h.

Nous aurons des ateliers de couture, de crochet, de confection de foulards, de bracelets de corde et en élastique, des ateliers de cuisine et, Diane Pitre, artiste peintre, viendra nous donner des cours de peinture. Alors, tu veux en savoir plus et connaître l'horaire, surveille ta boîte aux lettres car tu recevras par la poste un dépliant avec l'horaire et une fiche d'inscription. Ces activités sont gratuites. Les jeunes de 3^e année à 17 ans peuvent s'inscrire.

Présentement, nous sommes en relâche des cours d'ordinateur. Nous reprendrons ces cours à partir du lundi 14 juillet, de 18 h à 21 h et ce, pendant toute la saison estivale.

Nous aurons aussi l'activité Photo-reportage. Nous partirons à l'aventure rencontrer 8 travailleurs dans leur milieu de travail. Nous tiendrons le rôle de journaliste, donc crayon et appareil photo à la main. Nous leur poserons des questions pour en connaître d'avantage sur ce qu'ils font. Nous ferons la confection d'un livre qui sera le résumé de cette belle aventure et ferons une exposition de nos œuvres. Tu as envie de t'inscrire, tu peux cocher oui dans le dépliant que tu recevras par la poste ou encore appeler à la maison des jeunes et laisser tes coordonnées. Ce projet s'adresse aux 12 à 17 ans. Nous aurons notre première rencontre le mercredi 16 juillet, de 9 h à 16h.

Alors, que l'été commence ! On est prêt!

La gang de la Maison des jeunes le S.Q.U.A.T

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

Centre de santé et de services sociaux
de Manicouagan

Veillez prendre note que *pour le renouvellement de votre carte d'assurance-maladie, vous devez vous présenter avec deux pièces d'identité, votre formulaire de renouvellement et la photo exigée*

HORAIRE DU SERVICE

- ◆ **Pointe-aux-Outardes (471, chemin Principal)**
 - Prise de sang et soins infirmiers
- Tous les mardis de 8 h 15 à 9 h 45**

Pour prendre rendez-vous pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **567-2274** et laisser votre nom et no de tél., ou encore vous présenter à la réception du CLSC de Chute-aux-Outardes, **du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

**VOUS AVEZ REÇU
DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES,
LE CALENDRIER 2014 !!**

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.



JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Mardis : Ordures **Vendredis : Recyclage**

Jeudis : En octobre, Matières organiques

Lieu d'enfouissement/Écocentres fermés : 1^{er} juillet

Pour les encombrants : Veuillez appeler à la Régie au 418 589-4557.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Maintenant sur appel, à l'année!

Encombrants non valorisables : deux collectes gratuites

Les encombrants non valorisables, tels les matelas, les sommiers, les meubles dont la structure est endommagée ou tous autres objets ayant atteint leur fin de vie utile sont ramassés sans frais à deux reprises durant l'année. Les matières doivent être en bordure de rue le jour déterminé de collecte.

Un montant de 75 \$ s'appliquera à toutes collectes supplémentaires.



Encombrants valorisables : collecte gratuite à l'année

Les électroménagers, le mobilier, etc. qui ont un potentiel de revente au magasin de réemploi, pourront être collectés par le biais du service porte-à-porte, instauré pour récupérer les objets en bon état.

Le tonnage se comptabilise à même celui enregistré aux écocentres, comprenant trois tonnes sans frais par résidence annuellement.

Est-ce encore valorisable ou non?

S'il peut être utile pour un membre de votre famille, il est valorisable. Le personnel de la Régie se réserve le droit d'évaluer les objets ramassés afin de déterminer s'il s'agit d'encombrants valorisables ou non.

COMMENT PARTICIPER À LA COLLECTE?

Pour vous prévaloir de ces services, vous devez obligatoirement vous inscrire en composant le 418 589-4557 afin de connaître la date de collecte.

Pour toute autre information, consultez le www.regie.manicouagan.ca

SERVICE DES LOISIRS

INFOS - SERVICE DES LOISIRS

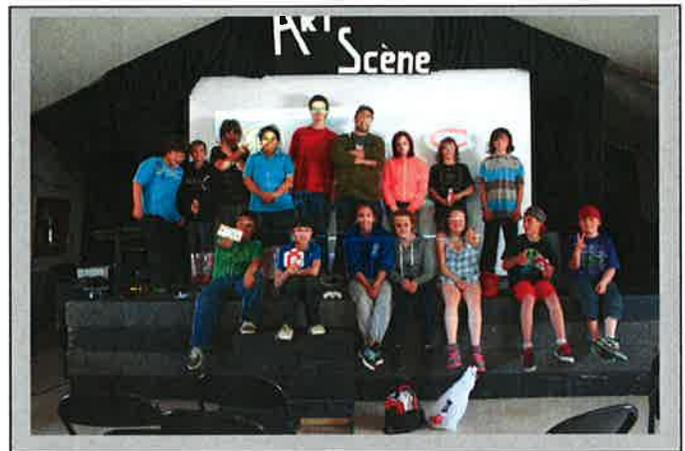
Bonjour à tous,



façon de se rencontrer.

Un gros mois vient de se terminer pour le service des loisirs. Tout d'abord, je suis très heureux de vous annoncer que nous avons maintenant l'Internet ainsi que le câble à notre Centre des loisirs. Jumelé à notre nouveau système de projection et écran, nous pourrions maintenant présenter des événements spéciaux au cours de l'année. Une belle

D'ailleurs, le 15 juin dernier, a eu lieu le 1^{er} Tournoi de NHL sur console X-BOX pour les jeunes ados de la municipalité. L'ambiance était survoltée et l'équipe de Tristan, Tommy et Derek (Les Canadiens de Montréal) a gagné le tournoi de façon magistral contre Jean-Lévy, Antoine et Jérémy (Les Bruins de Boston). Une belle journée en bonne compagnie qui sera de retour cet automne. Un gros merci à tous et à toutes !



Les inscriptions pour le terrain de jeu ainsi que pour le soccer se sont déroulées le jeudi soir 12 juin au Centre des loisirs. La participation des gens fût au-delà de notre espérance. Le terrain de jeu, cette année, à une augmentation d'achalandage de plus de 100%. Un gros merci pour cette

confiance. D'ailleurs, nous devons fermer les inscriptions car nous avons atteint notre maximum. Un bel été s'annonce déjà pour tous ces jeunes.



Pour le soccer, la popularité ne se dément pas. Avec une augmentation des inscriptions, le retour de Francis Lepage comme entraîneur et l'ajout de Sarah Morin-Hovington pour le seconder, les enfants seront entre bonnes mains. Nous pouvons aussi confirmer que les moustiques présents à la première pratique, ont eux aussi, une augmentation

de plus de 100 %.

Coupe du monde de la FIFA 2014

SUR GRAND ÉCRAN

Venez en grand nombre écouter la finale de la coupe du monde de soccer de la FIFA sur grand écran au Centre des loisirs, **le dimanche 13 juillet dès 15 h (match à 16 h)**. Une belle façon de



se rencontrer tout en suivant la finale sportive la plus regardée dans le monde. **La cantine ouvrira ses portes dès 15 h** et sera tenue par des bénévoles de la maison des jeunes. **Tous les**

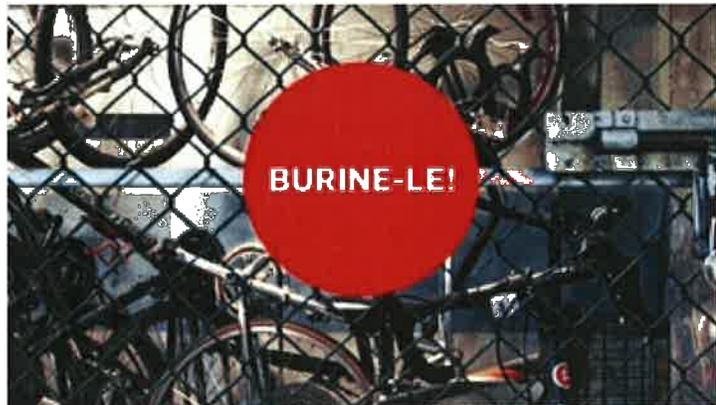
profits de la vente de nourriture leur seront donnés à la suite de l'évènement.

Opération prévention

Et

Burinage de vélos

Dans le but de rendre notre municipalité de plus en plus à l'abri des voleurs, nous effectuerons une opération de burinage de vélos



pour les enfants et les adultes. Cette opération sera faite en partenariat avec la Sûreté du Québec et la Municipalité de Pointe-aux-Outardes. Il suffit d'avoir le numéro de permis de conduire de l'un des parents afin de le graver sur le vélo et le

tour est joué.

En même temps, venez vous informer sur nos outils de prévention tels que : La Courtoisie au volant et Bon voisin, Bon œil. Des actions faciles à prendre afin de rendre notre municipalité plus sécuritaire et intéressante à vivre. Un petit 15 minutes pour la prévention, c'est payant !

Cette activité se fera le **samedi 19 juillet 2014, de 10 h à midi**, dans le stationnement du Centre des loisirs. Venez en grand nombre !



Cette activité est faite en partenariat avec le comité de la Politique familiale/MADA, la Sûreté du Québec, l'initiative Bon voisin, Bon œil et la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.